Fiche N° 12

DIRECTION
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET

La pourriture noire ou mildiou du vanillier

Phytophthora jatrophae Jens .

Phytophthora spp .

Collectivité Départementale de Mayotte

HA HACHIRI

Plantes hôtes : pignon d'Inde, Vanillier

Début attaque sur tige

Attaque très avancée sur tige

Attaque sur gousse

Symptômes :

Sur l'extrémité des gousses ou des boutons floraux, apparaît une teinte brun chocolat qui progresse le long de l'organe.
Sur la liane, les zones contaminées jaunissent et flétrissent avant de prendre la couleur brun chocolat.
Les parties atteintes se dessèchent et se couvrent parfois de fins filaments blancs.

Dégâts :

Les gousses et boutons floraux perdent leur turgescence et se détachent facilement de leurs attaches.
Les tiges pourrissent et cassent au niveau de la zone malade.

Voies de contamination

L'infection exige uniquement la présence d'eau liquide sur l'organe, généralement jeune .
La dissémination de la maladie est assurée par le vent, les insectes…etc.

Conditions optimales de développement :

L'eau et l'humidité favorisent le développement de la maladie. Ainsi les périodes chaudes et pluvieuses sont très propices à sa propagation.

METHODES DE LUTTES :

➢ *Agronomiques* :

L'application des mesures prophylactiques constitue la meilleure technique de lutte contre cette maladie dont les dégâts demeurent négligeables dans les parcelles bien entretenues.
Ces mesures reposent :

En début de culture, sur :

- Le choix du tuteur (éviter le pignon d'Inde qui est très sensible à la maladie)
- L'utilisation de boutures saines et vigoureuses

En cours de culture, sur :

- La réduction de l'humidité sur et autour du plant
  + taille régulière
  + élimination des mauvaises herbes
- L'élimination des organes malades
  + couper à 3 nœuds en amont et en aval de la zone malade (cas d'une liane)
  + procéder au bouclage des 2 parties de la liane
  + détruire par le feu les parties et organes atteintes

➢ *Chimiques* :

Des produits chimiques ont une efficacité sur le champignon. **Cependant aucun d'entre eux n'est homologué sur la vanille. Par conséquent, l'utilisation de ces produits restent sous l'entière responsabilité du producteur.**

NOM COMMERCIAL	MATIERE ACTIVE	DOSE/ 10 L D'EAU/100PIEDS	NBRE DE TRAITEMENT/AN
ACYLON P	Métalaxyl+ manèbe	20g	3
ALIETTE	Foséthyl-al	25g	
+ MOUILLANT	huile	5 ml	

N.B. : ***Il faut penser à alterner les matières actives utilisées pour éviter l'apparition de résistances***

RAPPEL : *POUR TOUTE PRÉPARATION ET APPLICATION DE PRODUIT, IL EST IMPERATIF D'UTILISER LES MATÉRIELS DE PROTECTION TELS QUE GANTS, MASQUES, LUNETTES ET HABITS.*

Réalisation : *SEA / Cellule de la Protection des Végétaux – 09/02*
Maquette et rédaction : *Anli Liachouroutu A,- Ali Mohamed*
Photos et PAO : *Anli-Liachouroutu Abdoul-Karime*

Direction de l'Agriculture et de la Forêt
B.P. 103 – 97600 Mamoudzou
Tel : 0269-61-12-13 / Fax : 0269-61-10-31
e-mail : daf.mayotte.@wanadoo.fr

Document financé par l'Union Européenne
dans le cadre du 8ème FED à Mayotte